

Table des matières

Avant-propos

3

Introduction générale

5

Fiche 1. **Définition des finances publiques** 7

- I. Des finances de l'État aux finances des administrations publiques 7
- II. De la distinction à un rapprochement entre finances publiques et finances privées 10
- III. Originalité et spécificité du régime de finances publiques 11

Fiche 2. **Évolution des finances publiques** 15

- I. Les finances publiques classiques du XIX^e siècle 15
- II. Les finances publiques modernes du XX^e siècle 16
- III. Les finances publiques contemporaines du XXI^e siècle 18

L'approche globale

29

Fiche 3. **Les sources juridiques des finances publiques** 31

- I. Traités et normes européennes applicables aux finances publiques nationales 31
 - A. Normes issues du droit européen des droits de l'homme (CESDH 1950) 31
 - B. Normes issues du droit de l'Union (traité de Lisbonne de 2007 et actes dérivés) 32

II.	Les dispositions constitutionnelles à caractère fiscal, budgétaire et financier	35
A.	Les dispositions constitutionnelles à caractère fiscal	35
B.	Les dispositions constitutionnelles à caractère budgétaire et financier	36
C.	Les règles issues du droit budgétaire	37
III.	La LOLF de 2001 et autres lois organiques	46
A.	La LOLF de 2001	46
B.	La LOLFSS de 2005	47
C.	La LOPGFP de 2012	48
D.	La LOAFCT de 2004	48
IV.	Normes à valeur législative	49
A.	Les lois financières	49
B.	Les lois ordinaires	50
V.	Textes réglementaires relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique	50
Fiche 4.	Les concepts propres aux finances publiques	59
I.	Équilibres et déficits publics	59
II.	La dette publique : son évolution, son financement, sa gestion	62
III.	Dépenses publiques et prélèvements obligatoires	67
IV.	Impôts et dépenses fiscales	70
Fiche 5.	Les acteurs des finances publiques	77
I.	Les instances internationales et européennes	77
A.	Les instances internationales	78
B.	Les instances européennes	80
II.	Les administrations financières	84
A.	L'autorité législative financière	85
B.	L'autorité exécutive financière	86
C.	Les autorités financières à statut particulier	91
D.	Les institutions financières publiques	93
III.	Les gestionnaires : les ordonnateurs et comptables publics	97
A.	Les ordonnateurs	98
B.	Les comptables publics	99

	IV. Les juridictions financières	101
	A. La Cour des comptes	101
	B. La Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF)	104
	C. Les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC)	105
Fiche 6.	Le pilotage des finances publiques	113
	I. La gouvernance financière et budgétaire de la zone euro	113
	II. Les incidences économiques des mesures budgétaires et fiscales	118
	III. L'approche consolidée des finances étatiques, sociales et locales	121
	IV. La maîtrise de la dépense publique	123
	V. L'évaluation des politiques publiques	129
L'approche spécifique		135
Fiche 7.	Catégories, contenu et structure des lois de finances	137
	I. Les quatre catégories de lois de finances	137
	II. Contenu et structure des quatre catégories de lois de finances	138
	A. La loi de finances de l'année (LFA) ou loi de finances initiale (LFI)	139
	B. La loi de finances rectificative (LFR)	140
	C. La loi de règlement (LR)	141
	D. Les lois de l'article 45 de la LOLF	142
Fiche 8.	Préparation et adoption de la loi de finances de l'année	147
	I. Une préparation gouvernementale	147
	A. Les autorités politiques en charge du PLF	149
	B. Les services administratifs ministériels compétents	150
	II. Une autorisation parlementaire	151
	A. La procédure budgétaire : du dépôt du PLF à l'entrée en vigueur de la LFI	152

	B. L'autorisation des dépenses : des crédits budgétaires sous format MPA	158
	C. L'autorisation des recettes fiscales et non fiscales	162
	D. L'autorisation relative à l'emprunt et à la trésorerie de l'État	163
Fiche 9.	L'exécution de la loi de finances initiale	169
	I. Le Trésor public	169
	A. Une fonction de caissier (DGFIP)	169
	B. Une fonction de banquier (DGT)	170
	II. L'exécution comptable	170
	A. Le cadre juridique: le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables	171
	B. Le cadre institutionnel: la Direction générale des finances publiques (DGFIP)	174
	C. La réalisation des opérations de dépenses (art. 29 à 42 du décret GBCP)	175
	D. La réalisation des opérations de recettes (art. 23 à 28 du décret GBCP)	178
	E. La responsabilité financière des ordonnateurs et des comptables	181
	III. L'exécution financière	182
	A. Le cadre juridique: le principe d'unité de trésorerie (unité de caisse)	183
	B. Le cadre institutionnel: la DGT (l'Agence France Trésor ou AFT)	184
	C. La réalisation des opérations d'emprunt à court, moyen et long terme	185
Fiche 10.	Le contrôle de l'exécution de la loi de finances initiale	191
	I. Un nouveau code comptable	191
	II. Les contrôles internes	194
	A. Les contrôles internes <i>a priori</i>	194
	B. Les contrôles internes <i>a posteriori</i>	198
	III. Les contrôles externes	199
	A. Le contrôle externe juridictionnel	200
	B. Le contrôle externe politique	208

Fiche 11.	Les lois de finances et les autres textes financiers et budgétaires	219
	I. Lois de finances et lois de programmation des finances publiques	219
	II. Lois de finances et lois de financement de la Sécurité sociale	220
	III. Lois de finances et budgets locaux	223
	IV. Lois de finances et budget de l'Union européenne	225
Fiche 12.	Les ressources de l'État	231
	I. Les ressources fiscales et non fiscales du budget général de l'État	231
	A. Les ressources fiscales du budget général de l'État	231
	B. Les ressources non fiscales du budget général de l'État	235
	II. Les ressources des budgets annexes et des comptes spéciaux	236
	A. Les ressources des deux budgets annexes	236
	B. Les ressources des comptes spéciaux dotés de crédits	237
Fiche 13.	Les dépenses de l'État	241
	I. Les états législatifs annexés (état B à E)	241
	II. Les informations annexes	242
	III. Une nouvelle architecture et nomenclature budgétaire	243
	IV. La portée de l'autorisation initiale de dépenser en cours d'exécution	245
	V. Les dépenses pluriannuelles	246
Fiche 14.	La gestion budgétaire et comptable	251
	I. Le pilotage de la performance	251
	II. Le processus de recouvrement des ressources et d'exécution des dépenses de l'État	257
	A. Le processus de ressources de l'État	258
	B. Le processus de dépenses de l'État	260

III. La gestion déconcentrée des crédits budgétaires	261
IV. La gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	263
V. La certification des comptes de l'État	265

Table des abréviations	269
-------------------------------	-----

Index	273
--------------	-----